

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 11

Procurations 1

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 30/09/2022

Date d'affichage de la délibération :

Étaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à M. Philippe ARRUÉ

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

M. Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-13 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 avril 2022

Exposé

Lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

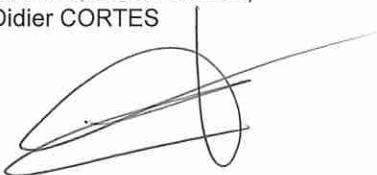
12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/10/2022

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

